



Les salariés et le droit du travail

Par **Nello**, le **09/04/2013** à **14:23**

Bonjour

Je constate que de plus en plus de salariés ne connaissent pas leurs droits et le pouvoir disciplinaire de leurs employeurs. C'est souvent source de conflits et mine de rien, cette méconnaissance pourrait bien dépraver des carrières professionnelles. Les salariés, les managers en particuliers puisque ce sont des pions clés dans une entreprise, sont supposés connaître les fondamentaux du code du travail et avoir une base légale dans ce qui est du droit du travail, conventions collectives et règlements intérieurs, etc... A défaut, un [organisme de formation professionnelle](#) en droit du travail peut vous venir en aide sur des points qui vous semblent vagues comme par exemple : les conditions d'application, sanctions, comportement fautif, loi sur le harcèlement, etc... Cela ne coûte rien d'essayer et c'est beaucoup plus plaisant de travailler avec les individus qui connaissent leurs droits pour faire régner le respect et l'harmonie du travail.

Par **P.M.**, le **09/04/2013** à **15:12**

Bonjour,

J'espère que vous faites en sorte que la formation soit payée par l'employeur d'une manière ou d'une autre...

Par **janus2fr**, le **09/04/2013** à **16:26**

Bonjour,

Difficile de voir où vous voulez en venir...

Il ne semble pas y avoir d'interrogation dans votre message.

Au début, je m'attendais presque à ce que cela débouche sur une pub, mais même pas !

Par **P.M.**, le **09/04/2013** à **16:46**

Ah bon ! Alors j'ai envie de dire : "Ça ressemble à une pub, c'est doré comme une pub... Normal puisque c'en est une..."

Par **janus2fr**, le **09/04/2013** à **19:27**

Ok, j'avais pas vu qu'il y avait un lien...

Ma première impression était donc bonne : pub sauvage...